



## Saint-Antoine-sur-Richelieu

**PROCÈS-VERBAL** DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 20 h, le mardi 3 juin 2025 et tenue à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage, à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Sont présents :

Le maire, monsieur Jonathan Chalifoux

Messieurs les conseillers :

Monsieur David Cormier, conseiller #1;

Monsieur Germain Pitre, conseiller #2

Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #3;

Monsieur Réjean Collette, conseiller #4;

Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller #5;

Est absent :

Monsieur Robert Mayrand, conseiller #6.

Est également présente à la séance :

Madame Cynthia Bossé, directrice générale.

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Jonathan Chalifoux, et ce, conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

### **1. Séance ordinaire**

---

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que la présente séance soit tenue à la maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

La séance ordinaire du 3 juin 2025 est ouverte par le maire à 20 h .

2025-06-176

1.a Renonciation du délai de transmission de la documentation

**CONSIDÉRANT QUE** tous les documents n'ont pas pu être remis à temps;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* stipule que toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil sont présents à cette séance;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil renonce au délai prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec* concernant la remise de la documentation utile à la prise de décision.

**ADOPTÉE**

2025-06-177

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 juin 2025

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit accepté l'ordre du jour, et que soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public;

**QUE** soit modifié le titre du point 7.2 par celui-ci :  
Déclaration d'intention – Mandat de services professionnels - Entente intermunicipale relative au partage des coûts d'immobilisations et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux d'interception et d'assainissement des eaux usées.

**ADOPTÉE**

2025-06-178

1.2 Adoption des délibérations de la séance ordinaire du 6 mai 2025

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 6 mai 2025.

**ADOPTÉE**

1.3 Mairie - suivi sur différents dossiers

---

Monsieur Jonathan Chalifoux, maire, fait rapport verbal en lien avec plusieurs dossiers municipaux.

1.4 Période de questions générales

---

Une période de 15 minutes pour des questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.

2. Dépôt de documents

---

- 2.1 Dépôt du certificat de tenue de registre - Règlement décrétant une dépense de 220 375 \$ et un emprunt de 220 375 \$ pour l'acquisition d'un chargeur sur roues articulé et d'équipements d'entretien hivernal et estival.

3. Finances

---

3.1 Comptes à payer

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de juin 2025 pour une somme de 82 408,12 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 8 546,98 \$ ainsi que les salaires et les DAS pour une somme de 100 035,92 \$.

**ADOPTÉE**

3.2 Services juridiques - Paiement de factures d'honoraires – Grief

---

**CONSIDÉRANT** les factures relatives au suivi et aux honoraires concernant le grief déposé par l'Union internationale des opérateurs-ingénieurs, local 905;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisé le paiement des factures suivantes, pour un montant total de 8 604,53\$, plus les taxes applicables, réparti comme suit :

Commenté [GS1]: Val

Commenté [GS2]: Val

2025-06-179

2025-06-180

- 7 050 \$ à titre d'honoraires professionnels de M<sup>e</sup> Pierre Bérubé;
- 1 734,53 \$ correspondant à la facture n° 071-25, pour les honoraires de services professionnels d'arbitrage, pour la portion payable par la Municipalité.

**ADOPTÉE**

- 3.4 Paiement de facture - Préparation des plans et devis préliminaires – resurfaçage du rang du Brûlé et de la Montée Lapierre

Commenté [GS3]: Valérie

2025-06-181

**CONSIDÉRANT QUE** la facture n° 922 en date du 1<sup>er</sup> mai 2025, émise par Catherine Tétreault, ingénieure relative à la préparation des plans et devis préliminaires pour le resurfaçage du rang du Brûlé et de la Montée Lapierre;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, APPUYÉ par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers que :

**QUE** soit autorisé le paiement la facture n° 922 de Catherine Tétreault pour la préparation des plans et devis préliminaires pour un montant de 3 600 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** la contribution des gouvernements provincial et fédéral versée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ) soit affectée au paiement de ces honoraires professionnels.

**ADOPTÉE**

- 3.5 Paiement de facture – Renouvellement d'abonnement - Le Réseau d'Information Municipale (RiM)

Commenté [GS4]: Val

2025-06-182

**CONSIDÉRANT** la facture n° FA25-67655 de « Le Réseau d'Information Municipale » (RiM) pour le renouvellement de l'abonnement annuel;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisé le paiement de la facture à Le Réseau d'Information Municipale, pour la période du 30 juin 2025 au 30 juin 2026, et ce, pour un montant de 315 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

#### 4. Administration

---

- 4.1 Ressources humaines – Départ à la retraite – secrétaire au greffe
- 

Commenté [GS5]: Valérie, Jacinthe

**CONSIDÉRANT** la lettre annonçant le départ à la retraite de madame Jacinthe Meilleur, secrétaire au greffe;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit entériné le départ à la retraite de madame Meilleur, secrétaire au greffe, et qu'il soit effectif à compter du 20 juin 2025;

**QUE** les membres du conseil, ainsi que l'ensemble des services administratifs, tiennent à exprimer leur sincère reconnaissance à Madame Meilleur pour ses années de service dévoué au sein de la Municipalité, et lui adressent leurs meilleurs vœux de succès dans tous ses projets à venir.

#### ADOPTÉE

- 4.2 Ressources humaines - Service de Sécurité incendie - Embauche d'un pompier - monsieur Jean-Luc Lachapelle
- 

Commenté [GS6]: Jean-Luc Lachapelle , Luc, Valérie

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean-Luc Lachapelle a réussi l'ensemble des tests et des entrevues lors de la dernière période d'embauche du Service de sécurité incendie;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur David Cormier, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisée l'embauche de monsieur Jean-Luc Lachapelle à titre de pompier à temps partiel pour le Service de Sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

#### ADOPTÉE

2025-06-183

2025-06-184

2025-06-185

- 4.3 Autorisation d'installation d'un point de vente de produits agroalimentaires au 26, chemin de la Pomme d'Or

Commenté [GS7]: Floriane, Martin

**CONSIDÉRANT QUE** durant la saison estivale 2024, la Municipalité autorisait à monsieur Jean-François Lessard, producteur agricole de la ferme « Les Jardins du Cheval blanc inc. » de Saint-Antoine-sur-Richelieu à implanter une remorque ouverte de petite dimension sous un chapiteau de moins de 10 mètres carrés avec un poste de paiement en libre-service installé sur une table un kiosque en bordure du chemin de la Pomme D'Or sur sa propriété sise à l'adresse civique 26;

**CONSIDÉRANT QUE** la réglementation d'urbanisme en vigueur ne prévoit pas ces types de cas mais qu'elle est en révision;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de favoriser le développement économique de Saint-Antoine-sur-Richelieu par la promotion des produits de nos fermes et de notre terroir antonien ainsi que par l'établissement de nouveaux commerces à l'intérieur de nos zones commerciales;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisée l'installation d'une remorque ouverte de petite dimension sous un chapiteau de moins de 10 mètres carrés avec un poste de paiement en libre-service installé sur une table pour la saison 2025.

**ADOPTÉE**

2025-06-186

- 4.4 Ressources humaines - Embauche – Secrétaire au greffe

Commenté [GS8]: Valérie, Cynthia

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite de madame Jacinthe Meilleur au poste de secrétaire au greffe, celui-ci devient donc vacant, et ce, à compter du 20 juin 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit autorisée l'embauche d'une personne au poste de secrétaire au greffe pour 22,5 heures/semaine sur 3 jours, en présentiel;

**QUE** soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale à retenir une personne et à signer une entente de travail.

**ADOPTÉE**

- 4.5 Ressources humaines – Embauche temporaire et sur demande – Secrétaire au greffe

Commenté [GS9]: Valérie, Cynthia

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de secrétaire au greffe sera vacant à compter du 25 juin 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les services de la secrétaire au greffe sont essentiels au bon fonctionnement de l'organisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus d'embauche pour combler ce poste de façon permanente est en cours mais nécessite un certain délai;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale à retenir les services temporaires, sur demande, d'une secrétaire au greffe afin d'assurer la continuité des services du greffe, et ce, jusqu'à ce que le poste soit comblé de façon permanente;

**QUE** cette personne pourra rendre ses services en télétravail, sous réserve de la validation préalable par la direction générale.

**ADOPTÉE**

**5. Sécurité incendie et sécurité civile**

- 5.1 Rapport d'activités du Service de sécurité incendie pour le mois de mai 2025 et des prévisions de dépenses du mois de juin 2025

Commenté [GS10]: Luc, Magali, Val

Monsieur David Cormier, conseiller responsable de la sécurité incendie et de la sécurité civile explique le rapport d'activités du chef d'opération du Service de sécurité incendie, monsieur Luc Samson pour le mois de mai 2025. Le rapport est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2025-06-188

## 6. Transport et travaux publics

---

- 6.1 Rapport d'activités des transports, travaux publics et voirie pour le mois de mai 2025 et des prévisions de dépenses du mois de juin 2025
- 

Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec les transports et les travaux publics et il explique le rapport d'activités du directeur des travaux publics, monsieur Martin Roy pour le mois de mai 2025. Le rapport est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient autorisées les prévisions des dépenses de juin 2025 pour un montant total de 9 314,53 \$, plus les taxes applicables.

### **ADOPTÉE**

## 7. Hygiène du milieu

---

- 7.1 Rapport environnement et agriculture - suivi sur différents dossiers
- 

Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'environnement et l'agriculture.

La MRC de La Vallée-du-Richelieu a reçu le prix Coup cœur 2025 décerné par GoRecycle.

- 7.2 Déclaration d'intention – Mandat de services professionnels - Entente intermunicipale relative au partage des coûts d'immobilisations et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux d'interception et d'assainissement des eaux usées
- 

**CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale relative au partage des coûts d'immobilisations et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux d'interception et d'assainissement des eaux usées intervenue en décembre 2004 entre les municipalités de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Commenté [GS11]: Val, Martin

Commenté [GS12]: Cynthia pour suivi

2025-06-189

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux doivent être effectués aux ouvrages d'interception et d'assainissement des eaux usées afin de les rendre conforme à l'ensemble des obligations légales, réglementaires et opérationnelles auxquelles les organisations doivent se conformer pour protéger l'environnement;

**CONSIDÉRANT** l'excellent potentiel de développement à des fins résidentielles, de la zone urbaine de notre municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Conseil est d'avis que les deux municipalités doivent travailler de concert en toute transparence tant au niveau de l'analyse de leurs besoins actuels et futurs que de la mise en place de la meilleure solution de traitement des eaux usées pour elles;

**CONSIDÉRANT QUE** cela étant, l'entente intermunicipale devra être actualisée, entre autres, pour revoir le partage des coûts d'immobilisations et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux d'interception et d'assainissement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT** la volonté de l'administration municipale de Saint-Denis-sur-Richelieu d'effectuer, en commun avec notre municipalité, les démarches nécessaires pour rendre conformes les installations d'interception et d'assainissement des eaux usées et d'en augmenter leur capacité de traitement;

**CONSIDÉRANT** la rencontre de démarrage de projet tenue le 29 mai dernier à laquelle participait, pour chaque municipalité, deux (2) élus et le directeur(rice) général(e) ainsi que le responsable de l'exploitation des installations actuelles, monsieur Luc Brouillette;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était au long cité;

**QUE** ce Conseil désire retenir, en commun avec la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, les services d'ingénieur-conseil nécessaires à l'analyse des besoins actuels et futurs de nos deux municipalités et à la mise en place de la meilleure solution de traitement des eaux usées pour elles;

**QUE** ce Conseil soit d'avis qu'il est indispensable de requérir les services-conseils d'un vérificateur comptable et d'un avocat pour accompagner les municipalités dans l'établissement des paramètres financiers et juridiques du projet ainsi que de l'entente intermunicipale à actualiser;

**QUE** ce Conseil autorise la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à engager et à effectuer des dépenses pour une somme de 10 000\$ en honoraires professionnels d'ingénierie et de services-conseils, ceci à pourvoir à même le budget décrété à cette fin, à l'exercice financier 2025.

**ADOPTÉE**

**8. Vie culturelle, communautaire et bibliothèque**

- 8.1 Dépôt du rapport d'activités de la vie culturelle et communautaire pour le mois de mai 2025 et des prévisions de dépenses du mois de juin 2025

Commenté [GS13]: Valérie, Marie-Claude

Le rapport de madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire, est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soient approuvés le budget et la programmation des festivités encadrant le 275<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**QUE** soit autorisée madame Bouchard, à effectuer les engagements financiers nécessaires ainsi qu'à signer toute entente et tout document requis aux fins de la réalisation du budget autorisé.

**ADOPTÉE**

- 8.2 Dépôt du rapport d'activités de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion pour le mois de mai 2025 et des prévisions de dépenses du mois de juin 2025

Commenté [GS14]: Val, Louise

Le rapport de madame Louise Ricard, responsable, par intérim, de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

2025-06-190

2025-06-192

- 8.3 Dépôt du rapport d'activités des loisirs et infrastructures récréatives pour le mois de mai 2025 et des prévisions de dépenses du mois de juin 2025

Commenté [GS15]: Valérie, Shanda

Le rapport de madame Shanda Leclair, responsable des loisirs, de la vie communautaire et des infrastructures sportives est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient autorisées les prévisions des dépenses de juin 2025 pour un montant de 4 266 \$, plus les taxes applicables, le tout réparti comme suit :

- 950 \$ pour 5 cours de zumba et 5 cours de yoga sur le quai pendant la saison estivale 2025;
- 650 \$ pour l'achat de parasols bleus et de chaises Adirondacks turquoise;
- 1 866 \$ pour l'achat de tables en plastique résistant;
- 800 \$ pour l'achat de matériel du camp de jour et pour la salle d'accompagnement.

**ADOPTÉE**

2025-06-193

- 8.4 Autorisation - lettre d'appui - Patricia Gauvin, artiste

Commenté [GS16]: Marie-Claude

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite témoigner son appui au projet d'exposition *Les arbres plein la tête*, une installation immersive novatrice mêlant dessin, sculpture, vidéo et performance présenté par madame Patricia Gauvin, artiste;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisée la production d'une lettre de soutien à madame Patricia Gauvin, artiste dans le cadre de la Bourse de Partenariat territorial.

**ADOPTÉE**

**9. Urbanisme**

- 9.1 Dépôt du rapport d'activités du Service de l'urbanisme pour le mois de mai 2025

Monsieur le maire fait rapport verbal des activités réalisées au Service de l'urbanisme pour le mois de mai 2025 et il dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mai 2025.

- 9.2 Adoption - Règlement n° 2024-05 – Règlement sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis

Commenté [GS17]: Floriane, dossier

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 mai 2025;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil municipal aux personnes présentes à la séance du 6 mai 2025 et que des copies du projet de règlement étaient aussi disponibles avant la séance, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité;

**ATTENDU QU'**au plus tard deux jours avant la date d'adoption du règlement, toute personne pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents ou trouver le règlement sur le site Internet de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement à adopter sont mises à la disposition du public depuis le début de la séance et qu'une copie se trouve sur le site Internet de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* (chapitre 25; projet de loi n° 37) a été sanctionnée le 10 juin 2022 afin de permettre aux municipalités d'exercer un droit de préemption sur des immeubles;

**ATTENDU QUE** la sous-section (art. 6 à 10, 18, 22 et 25) du *Code municipal du Québec* encadre l'exercice du droit de préemption par une municipalité;

**ATTENDU QUE** le droit de préemption est un droit qui permet à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu d'évaluer l'opportunité d'une transaction au moment de la vente de l'immeuble et de se prévaloir de ce droit;

**ATTENDU QUE** le droit de préemption permet à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu d'acquérir des immeubles à juste prix pour tout projet au bénéfice de la communauté;

**ATTENDU QUE** les propriétaires des immeubles pouvant être ainsi acquis par la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu seront individuellement avisés de l'assujettissement de leur immeuble au droit de préemption;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté le Règlement n° 2024-05 intitulé Règlement sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis.

**ADOPTÉE**

9.3 Avis de motion et dépôt - Projet particulier de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - 1008, rue du Rivage

2025-06-195

Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller, donne avis qu'à cette même séance, sera soumis pour adoption le Projet particulier de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le 1008, rue du Rivage pour permettre un changement d'usage afin d'y établir un usage d'hôtellerie (groupe d'usage CC-1).

**Commenté [GS18]:** 1\_Avis de motion, dépôt et adoption du projet de résolution  
2\_ Assemblée publique de consultation  
3\_Adoption 2° projet  
4\_ **demande d'approbation référendaire**  
  
A\_ si demande suffisante, tenue d'un registre  
B\_ si pas assez de demande, pas de registre  
\_ Participation à un référendum si A si B adoption par le conseil

**Commenté [GS19R18]:** Floriane

9.4 Adoption du projet de résolution - Projet particulier de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - 1008, rue du Rivage

2025-06-196

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'approbation dans le cadre d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée au service de l'urbanisme pour l'immeuble situé au 1008, rue du Rivage;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande vise à permettre un changement d'usage afin d'y établir un usage d'hôtellerie (groupe d'usage CC-1);

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble est situé à proximité immédiate d'un secteur où les usages commerciaux et d'hébergement sont autorisés par la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet inclut un service de nourriture occasionnel, sans préparation de nourriture sur place, ainsi que l'utilisation de salles de réunion destinées aux usagers de l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution n.2025-05-04 adoptée par la Comité consultatif en urbanisme lors de sa séance du 12 mai 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de tous les documents concernant cette

**Commenté [GS20]:** 1\_Avis de motion, dépôt et adoption du projet de résolution  
2\_ Assemblée publique de consultation  
4\_Participation à un référendum (susceptible?)  
5\_ adoption

**Commenté [GS21R20]:** Floriane

demande et en ont évalué les critères;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et APPUYÉ par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit acceptée la demande de PPCMOI pour l'immeuble situé au 1008, rue du Rivage, conditionnellement à ce que :

- Une lettre d'engagement, une procuration, une modification du lot ou une servitude notariée soit fournie afin d'assurer que 27 espaces de stationnements seront disponibles pour l'usage du bâtiment.

#### **ADOPTÉE**

- 9.5 Avis de motion - Règlement n° 2009-004-01 modifiant le règlement de construction n° 2009-004 relativement à l'utilisation de pieux ou pilotis comme type de **fondation**

Commenté [GS22]: Floriane, Jacinthe

2025-06-197

Monsieur Germain Pitre, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le Règlement n° 2009-004-01 modifiant le règlement de construction n° 2009-004 relativement à l'utilisation de pieux ou pilotis comme type de fondation.

Le projet de règlement est déposé au conseil, séance tenante.

- 9.6 Avis de motion - Règlement n° 2009-002-018 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 afin d'encadrer **l'implantation** des dômes agricoles

Commenté [GS23]: Floriane, Jacinthe

2025-06-198

Monsieur Germain Pitre, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le Règlement n° 2009-002-018 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 afin d'encadrer l'implantation des dômes agricoles.

Le projet de règlement est déposé au conseil, séance tenante.

#### **10. Divers**

*Aucun dossier.*

#### **11. Période de questions**

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une période de trente (30) minutes maximum. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.

## **12. Correspondance**

---

Les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

Chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de mai 2025.

## **13. Levée de la séance**

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 h 01.

**ADOPTÉE**

---

Jonathan Chalifoux  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

Je, Jonathan Chalifoux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.